



Casse-tête pour une embauche

Par **CLOUET Fabien**, le **13/10/2018** à **08:55**

Bonjour,

Je souhaite créer une petite entreprise. Elle exercera dans le domaine informatique. Elle sera présente sur le segment des services à la personne et donc devra respecter le cadre de la loi "BORLOO". Cette entreprise (appelons la A) aura au moins 1 salarié. Cependant je sais pertinemment que ce salarié ne pourra être "rentable" sur ce seul segment des services à la personne. De ce fait il me faut créer une seconde structure (appelons la B) qui comblera ce que la 1ère ne peut pas faire comme les clients professionnels par exemple ou bien la vente de matériels.

Mon problème est le suivant : Comment embaucher une personne qui pourra travailler et pour A et pour B ?

J'ai pensé au prêt de salarié mais trop de contraintes comme la limitation dans le temps, l'accord du salarié et le risque de me tromper dans les avenants.

J'ai pensé à faire 2 contrats à temps partiels mais je pense que la personne me coûtera plus cher et je crois qu'il faut respecter un contrat avec au minimum 24h (pour A par exemple) pour le temps partiel et donc 9h (pour B) pour le second. Mais si, par exemple, la personne fait en réalité 15h pour A et 20h pour B sur une période donnée comment gérer ?

J'ai pensé à faire une 3ème structure (une ETTP (entreprise de travail de temps partagé) appelons la C) qui embaucherait cette personne et qui la mettrait à disposition de A et de B. Mais ca devient l'usine à gaz je trouve.

Connaissez-vous un moyen pour qu'une personne salariée dans le domaine des services à la personne puisse travailler également et légalement dans un segment autre que les SAP tout en faisant 35h semaine ?

Merci pour vos lumières.

Cordialement,